



Universiteit
Leiden
The Netherlands

Navigating corporate responsibility in global supply chains using codes of conduct

Vandenbroucke, S.E.M.

Citation

Vandenbroucke, S. E. M. (2025, February 25). *Navigating corporate responsibility in global supply chains using codes of conduct*. Meijersreeks. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/4196396>

Version: Publisher's Version

License: [Licence agreement concerning inclusion of doctoral thesis in the Institutional Repository of the University of Leiden](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/4196396>

Note: To cite this publication please use the final published version (if applicable).

Résumé

Explorer la responsabilité sociale des entreprises au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales à l'aide de codes de conduite

Dans le monde interconnecté du commerce mondial, les vêtements que nous portons et les produits que nous consommons sont le fruit de chaînes d'approvisionnement complexes, s'étendant sur plusieurs pays et impliquant divers acteurs. Si ce système de production mondiale bénéficie aux consommateurs européens et contribue à une économie de marché mondiale appréciée des libéraux, il expose également de profondes injustices sociales, notamment liées les droits des travailleurs. Des risques d'atteinte aux droits humains tels que le travail forcé, l'exploitation des enfants, la discrimination et l'accès limité aux droits de négociation collective apparaissent régulièrement pour les travailleurs des chaînes d'approvisionnement. Des événements tragiques relatifs aux droits de l'homme – dont le plus célèbre est l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh en 2015 – ont mis en évidence ces défis, soulignant l'urgence de garantir des conditions de travail justes et durables au sein des réseaux de production. Dans ce contexte, la société civile et les consommateurs appellent de plus en plus les multinationales à adopter des pratiques responsables et à intégrer la protection des droits humains dans leurs activités. Le rôle que doivent jouer les multinationales pour aborder les enjeux sociaux dans leurs chaînes d'approvisionnement est au cœur d'un débat contemporain, remettant en question la raison d'être de ces puissants acteurs privés et leur mission envers la société.

Cette thèse repose sur le postulat que les entreprises ont une responsabilité sociale allant au-delà de leur rôle économique. En tant qu'acteurs transnationaux économiques *et* politiques essentiels, les multinationales doivent contribuer à prévenir les violations des droits humains, où qu'elles opèrent. Cette responsabilité s'applique non seulement à leurs employés directs, mais aussi à leurs parties prenantes externes, y compris aux travailleurs au sein de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales. Ma recherche évalue dans quelle mesure les entreprises reconnaissent cette responsabilité et intègrent la protection des droits humains dans leurs pratiques commerciales.

L'intégration des considérations relatives aux droits humains dans les pratiques d'entreprises se reflète dans les politiques de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), et ce particulièrement dans leurs codes de conduite – un document largement utilisé. Les « codes de conduite » visent à établir des référentiels éthiques, incluant des standards minimaux pour les travailleurs, qui doivent être respectés tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Adoptés par les multinationales pour réguler leurs partenaires commerciaux, les codes de conduites constituent une forme de régulation privée des chaînes d'approvisionnement, représentant un espoir

pour une régulation mondiale des normes de travail. Cependant, les efforts des entreprises en matière de droits sociaux font l'objet de critiques quant à leur efficacité et à leur mise en œuvre pratique. Les mouvements *anti-sweatshop* dans l'industrie du textile, par exemple, dénoncent des mesures superficielles ou des pratiques de "window dressing" menées par les multinationales. Les critiques affirment que les standards formulés dans les codes sont rarement suivis d'actions concrètes, créant un fossé entre les discours publics et les moyens pour les mettre en œuvre. Cette recherche vise à fournir des données et à analyser cette situation, afin de mieux comprendre: Que disent réellement les entreprises dans leurs codes de conduite, et quelles actions concrètes ont lieu au-delà des engagements formulés ?

Les codes de conduite, en tant que politiques se situant à l'intersection du droit (souvent qualifiées d'« autorégulation ») et des pratiques commerciales, nécessitent une approche interdisciplinaire intégrant le droit, les sciences de gestion, les sciences sociales et les sciences politiques. Cette étude se concentre sur les processus d'adoption et de mise en œuvre de ces codes, afin d'explorer les limites de la régulation privée dans les chaînes d'approvisionnement. Pour ce faire, j'utilise des méthodes empiriques quantitative et qualitative, pour analyser les engagements publics des entreprises envers les droits des travailleurs, et leurs mises en pratiques. Cette thèse adopte le format de « thèse compilée », constituée de quatre articles distincts qui abordent individuellement différents aspects de l'adoption et de la mise en œuvre des normes liées aux droits des travailleurs dans les codes de conduite. En plus de ces quatre articles, un premier chapitre introduit le sujet et les fondements théoriques de la recherche, un second chapitre présente le cadre juridique, et le chapitre conclusif discute des résultats apportés.

Le chapitre 2 décrit donc le régime de responsabilité des entreprises, et les impacts juridiques des codes de conduite selon une approche doctrinale. Il montre que, bien que les codes relèvent de la sphère du droit souple (« soft law ») en étant adoptés volontairement par les entreprises, les développements juridiques récents rendent les codes de plus en plus obligatoires, et diversifient les voies juridiques pour faire appliquer les codes. Cependant, l'analyse montre que l'applicabilité des codes reste à la discrétion des multinationales. Le chapitre 3 analyse ensuite l'efficacité des codes de conduite pour améliorer les droits des travailleurs, à travers une revue systématique de la littérature. Celle-ci synthétise les études empiriques existantes, afin de répondre à la question: Que savons-nous de l'efficacité des codes de conduite pour améliorer les normes du travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ? Ce chapitre dresse un bilan des connaissances disponibles et met en lumière les lacunes de la recherche, fournissant ainsi une base critique pour les analyses empiriques présentées dans les chapitres suivants. Le chapitre 4 propose une analyse textuelle quantitative du contenu des codes de conduite, visant à décrire les engagements des multinationales pris lors de l'adoption de leur code, les cartographier et les comparer. L'analyse statistique révèle que la majorité des entreprises intègrent des droits sociaux

fondamentaux dans leurs codes, tels que l'abolition du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination. Les résultats soulignent aussi des variations géographiques et sectorielles dans le contenu des codes.

Les chapitres suivants se concentrent sur la mise en œuvre des codes. Le chapitre 5 examine les systèmes de gestion et de management mis en place par les entreprises pour appliquer leurs codes. En utilisant la même base de données que le chapitre 4, et en la comparant avec les données de l'ONG KnowTheChain, ce chapitre évalue l'alignement entre les engagements des entreprises et leurs pratiques concrètes. Les résultats ne montrent pas de lien évident entre la qualité des engagements formulés dans les codes de conduite, et l'amélioration des pratiques concrètes. Cela met en évidence un décalage entre les promesses faites par les entreprises et leur mise en œuvre en pratique. Enfin, le chapitre 6 présente une étude qualitative basée sur des entretiens avec des experts en droits humains au sein des multinationales, analysant le processus complet des politiques RSE, de l'adoption à la mise en œuvre des codes. L'étude explore également le cadre juridique en développement concernant le devoir de vigilance, en examinant l'impact anticipé de la directive européenne à ce sujet.

Le chapitre de conclusion souligne la nécessité d'un cadre contraignant pour encadrer la responsabilité des entreprises en matière de droits humains, face à l'écart persistant entre leurs déclarations publiques et leurs actions concrètes. Le système de production mondial, marqué par des inégalités et des violations des droits sociaux, exige une transition profonde, initiée par les acteurs publics mais nécessitant une implication croissante des entreprises. Les intérêts sociaux doivent occuper une place centrale dans cette transition, imposant aux entreprises de dépasser une logique purement lucrative pour intégrer une mission sociale au cœur de leur stratégie. Les codes de conduite constituent une première étape en matière de régulation privée, mais leurs mécanismes d'application doivent être renforcés pour devenir un véritable pilier des activités des entreprises. Cela implique une refonte de leur rôle et de leur responsabilité au sein de la société. Parallèlement, l'acteur public doit jouer un rôle fondamental en tant que garant de l'intérêt général, en guidant les entreprises vers des pratiques responsables, en assurant une justice sociale dans les chaînes d'approvisionnement, et en sanctionnant les comportements contraires aux droits des travailleurs. Cette dynamique, où les responsabilités des acteurs privés et publics se croisent, est essentielle pour bâtir un système économique plus juste et durable.

Ces réflexions sur la limite de la régulation privée sont partagées à un moment charnière, où le législateur européen est en train d'introduire des obligations imposant aux multinationales d'assurer des chaînes d'approvisionnement sociales et durables. En apportant des données empiriques sur les pratiques des entreprises, cette thèse espère contribuer au débat sur une gouvernance efficace et éthique des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.